

DIPLOME UNIVERSITAIRE D'IMAGERIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

FICHE SIGNALETIQUE

Date d'actualisation Juin 2023

1. Intitulé précis du DU : DU d'imagerie de l'appareil locomoteur.
2. Motivations justifiant la proposition du DU :

L'imagerie de l'appareil locomoteur est, comme tous les domaines de l'imagerie, en pleine expansion.

Cette discipline qui utilise les différentes modalités d'imagerie disponibles (radiographies, échographie, TDM et IRM) s'adresse aux différentes spécialités médicales qui s'intéressent au squelette axial et périphérique : rhumatologie, chirurgie orthopédique adulte et pédiatrique, médecine physique et rééducation, chirurgie de la main, oncologie etc...

De plus, les médecins radiologues, au cours de leur formation, n'ont pas toujours la possibilité de s'approfondir dans ce domaine de la radiologie.

C'est dans cet esprit que le CEC d'imagerie de l'appareil locomoteur a été créé et que nous envisageons d'en proposer la reconduction sous forme de DU : réunir toutes ces spécialités médicales autour d'une formation commune, homogène et répondant à des objectifs éducationnels précis.

Les précédentes éditions de cet enseignement ont suscité en effet énormément d'intérêt auprès des collègues de différentes spécialités (près de 100 demandes de pré-inscription à chaque fois).

3. Commission de pilotage

Pr Mouna Chelli Bouaziz (coordinatrice) Radiologue, Institut Kassab d'orthopédie

Pr Mourad Jenzri Chirurgien orthopédiste, Insitut Kassab

Pr Leila Ben Farhat Radiologue, Hôpital Mongi Slim

Pr Wafa Hamdi Rhumatologue, Institut Kassab d'orthopédie

Pr Wiem Douira Radiologue, Hôpital d'enfants de Tunis

Pr Ag Hend Riahi (Co-coordinatrice)

Radiologue, Institut Kassab d'orthopédie

4. Objectifs généraux du DU:

Au terme de cet enseignement, l'étudiant devra être capable de :

1. Identifier les indications des différents moyens d'imagerie devant une d'une pathologie de l'appareil locomoteur en fonction de l'orientation clinique.
2. Reconnaître les principales caractéristiques en imagerie des affections de l'appareil locomoteur dans les domaines suivants : rhumatologie, traumatologie, infections, tumeurs osseuses et des tissus mous, hémopathies, pathologie du rachis, orthopédie pédiatrique...
3. Interpréter une radiographie, échographie, TDM ou IRM de l'appareil locomoteur afin de proposer une gamme diagnostique dans une situation clinique courante des domaines précédemment cités.

5. Public cible et critères de sélection :

Le DU s'adresse aux radiologues, rhumatologues, chirurgiens orthopédistes, chirurgiens de la main, médecins rééducateurs diplômés ou en cours de formation. Les médecins de première ligne exerçant dans une institution orthopédique, rhumatologique ou similaire peuvent être acceptés

Critères de sélection :

La sélection s'effectue par la commission de pilotage en fonction de la spécialité et de l'ancienneté du candidat.

En fonction du profil des candidats et par ordre de priorité :

- Les enseignants hospitalo-universitaires et médecins spécialistes en radiologie (>50%)
- Les enseignants hospitalo-universitaires et médecins spécialistes dans les autres spécialités
- Les résidents en radiologie par ordre décroissant d'ancienneté
- Les résidents dans les autres spécialités par ordre décroissant d'ancienneté
- Les médecins de première ligne (voir ci-dessus)

Capacité d'accueil : 25 places

Déroulement de l'enseignement : Les inscriptions sont ouvertes une année sur deux.

Durée : 1 année.

Volume horaire : 160 heures dont environ 50% présentiels et 50% à distance.

Séminaires de formation : Oui

Stage pratique : Non

Modalités d'évaluation :

Examen écrit : oui

Evaluation pratique : oui

Mémoire : Non

Contrôle continu : oui

Le candidat doit obtenir une note minimale de 10/20 aux trois épreuves (examen écrit, épreuve pratique et contrôle continu) pour réussir au DU d'imagerie de l'appareil locomoteur.

Si le candidat obtient une note <10/20 pour l'épreuve écrite et/ou l'épreuve pratique lors de la première session, il pourra les repasser lors de la 2^e session à condition de ne pas avoir dépassé le taux maximal d'absence de 20%.

Il n'y a pas de 2^e session pour l'épreuve de contrôle continu.